

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M. FERREIRA DE SOUZA			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY	X		
Maire : Christophe MAYET		X	
Conseiller municipal : Marie PEREIRA, Marie-Line VISTALLI, Catherine LEVRIER	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Maud CORNILLON	X		
Anne-Laure CROS	X		
Aline RENAUDIN	X		
Sophie DUMARTIN	X		
Charline BEAUDET	X		
Un des maîtres du RASED :		X	
D.D.E.N :		X	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Patrick BARBE	X		
Krystal BROCA	X		
Chadia BAHBAH	X		
Marielle BERGERET	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 16/11/2017

Le président, directeur de l'école,
Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY
Signature



Le secrétaire, Adjoint de direction,
Anne-Laure CROS
Signature



Le 16/11/2017

Heure de début : 18 heures

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau conseil

- Présentation des nouveaux enseignants
- Résultat des élections et présentation des nouveaux parents d'élèves
- Composition du conseil d'École (enseignants, parents, élus)
- Rôle et fonction du conseil d'école

2. Effectifs de l'école

- Présentation des classes
- Evolution de l'effectif

3. Fonctionnement de l'école

- Organisation (accueil, décharge)
- Règlement intérieur
- Alertes incendie et attentat
- Périscolaire (cantine, TAP, garderie)
- Activités scolaires

4. Finances et projets

5. Demandes des délégués des parents d'élèves

Remerciements du directeur pour l'accueil qui lui a été fait de la part de l'ensemble des partenaires : les collègues enseignants, le maire, les adjoints ainsi que le personnel municipal, les parents qu'il a appris à connaître pour une partie d'entre eux.

1) Installation du nouveau conseil

• Présentation des nouveaux enseignants

- Maud CORNILLON : PS/MS
- Charline BEAUDET : remplaçante
- Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY : CE2/CM1 et direction

• Résultat des élections et présentation des nouveaux parents d'élèves

○ **Vote le 13 octobre**

- Nombre d'inscrits : 148
- Nombre de votants : 77
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13
- Taux de participation : 52.03 %

○ **Les représentants de parents d'élèves sont donc dans l'ordre de la liste :**

BARBE	Patrick
BROCA	Krystal
BAHBAH	Chadia
BERGERET	Marielle
MARQUES	Fanny
DUPUY	Émilie
CHARNELLE	Marianne
PELISSIER FRANCISCO	Karine

- Composition du conseil d'École (enseignants, parents, élus)

- **Le Conseil d'école est composé de :**

- un représentant de parents par classe soit 4 représentants
- le maire ou un de ses représentants et un conseiller municipal
- l'équipe enseignante
- Le délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter l'école

- Rôle et fonction du conseil d'école

Le rôle des parents délégués ainsi que la composition, le rôle et les fonctions du conseil d'école ont été abordés lors d'une réunion d'information auprès des candidats le vendredi 29 septembre.

Une photo est demandée à chaque nouveau parent afin de les mettre sur le trombinoscope des adultes de l'école.

- **Les grands points évoqués sont repris rapidement. Le conseil d'école :**

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Une photo est demandée à chaque nouveau parent afin de les mettre sur le trombinoscope des adultes de l'école.

2) Effectifs de l'école

- Présentation des classes

- PS (17) – MS (12) soit 29 élèves
- GS (18) – CM2 (10) soit 28 élèves
- CP (12) – CE1 (13) soit 25 élèves
- CE2 (15) – CM1 (11) soit 26 élèves

- Evolution de l'effectif

L'école a démarré l'année à 104 élèves. Au cours de ces 15 derniers jours, nous avons accueilli 4 élèves dont 2 PS, 1 CP et 1 CM2.

Nous accueillerons un nouvel élève en CP dès le lundi 20/11.

Après admission définitive de ce nouvel élève, notre effectif sera alors de 109.

Évolution précédente :

2014-2015 : 99

2015-2016 : 98

2016-2017 : 102

2017-2018 : 109 au 20/11

Compte tenu des informations transmises par la mairie avec un nombre de naissances de 16 en 2015, la prévision d'effectif pour la rentrée 2018 serait alors de 115 élèves.

La municipalité va jouer la prudence et prendre en compte une éventuelle ouverture pour budgétiser l'achat de mobilier.

3) Fonctionnement de l'école

- Organisation (accueil, décharge)

Depuis cette rentrée 2017, l'école est passée à 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les horaires ont été modifiés en conséquence : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Comme spécifié dans le règlement de l'école, l'accueil des élèves se fait à 8h20 et 13h20. Seuls les parents des élèves de maternelle sont autorisés à accompagner leur enfant (de maternelle) jusqu'à leur classe.

Compte tenu des désagréments causés par de multiples retards, la direction a, en accord avec l'équipe enseignante, fait circuler ce lundi 13/11 un mot réaffirmant l'importance pour les parents de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école.

De même, il est rappelé qu'un rendez-vous improvisé est nuisible au bon fonctionnement de toutes les classes, et donc les enseignants sont ouverts pour recevoir sur rendez-vous.

Le directeur est déchargé de sa classe les vendredis et remplacé par Mme Sophie Dumartin.

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été modifié. Ce document vous a été transmis pour relecture et est soumis au vote. Le règlement a été modifié suite au changement des rythmes scolaires votés et approuvés par les services de l'Éducation Nationale.

La Charte de la Laïcité est annexée à ce nouveau règlement. Ces deux documents seront diffusés aux familles dans les meilleurs délais.

Diffusion du CR du conseil d'école par le biais du mailing de la mairie (via copie cachée !). Un mot sera diffusé aux familles pour leur demander leur accord.

Proposition de modification du règlement intérieur : le portail de l'école devant être fermé à 8h30 et 13h30, les parents doivent être ressortis de l'école à avant cet horaire. Les cours débutent à 8h30 et 13h30.

Résultats du vote : le nouveau règlement intérieur est accepté à l'unanimité

- Alertes incendie et attentat

Nous avons procédé à une alerte incendie le 29/09/2017. Celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'évacuation a été faite dans le calme et rapidement.

Deux éléments sont à retenir :

- Le passage des deux classes par l'allée centrale de l'aile élémentaire peut être sujette à encombrement lorsque les deux classes sortent en même temps.
 - Propositions : la classe de CE2-CM1 pourrait sortir par sa porte extérieure directement. A voir avec le plan d'évacuation.
- Certaines portes n'ont pas été refermées. La direction assume la responsabilité du manque de mise au point préalable et propose un mémo très simple distribué à tous les personnels présents dans l'établissement et affiché dans chaque salle.

Nous avons procédé à une alerte attentat de type « intrusion – confinement » le 10/11/2017. Celle-ci s'est déroulée convenablement malgré quelques axes d'amélioration.

Quelques remarques :

- La baisse totale des stores étant le signal actuel et donc pour des raisons de sécurité, la classe de CP-CE1 ne reste pas dans sa classe dépourvue de porte de secours vers l'extérieur. La classe entière perd donc du temps à sortir pour se confiner dans la classe d'en face.
- Le travail de silence est encore à travailler avec les élèves. 10 min d'exercice est déjà long pour eux.
- Si le signal spécifique de confinement est la baisse des stores, peut-on imaginer deux autres commandes radio (une au centre de chaque aile) ?
- Le volet de la classe de PS-MS toujours en panne (s'ouvre et se referme incessamment).

La mairie recherche des solutions pour ces deux derniers points.

- Activités scolaires

- Projet potager (inscrit au PEDT) : nous souhaitons la reconduction du potager. Les enseignants peuvent-ils compter sur l'aide précieuse apportée par la mairie en ce qui concerne le minimum d'entretien et la partie bêchage ? Définir les besoins : les tailles éventuelles, le travail de la terre et les nouvelles plantations.
- Décoration des sapins de Noël au centre du village : vendredi 15 Décembre de 13h30 à 16h30 avec bibliothèque / goûter / chant commun. → avec GS-CM2, CP-CE1, CE2-CM1
- Décorations de Noël : en dehors des décorations du sapin, quelques guirlandes pourraient être fabriquées par les élèves mais nécessiteraient d'être accrochées en hauteur dans les ailes du bâtiment ou à l'accueil. Est-ce possible ? – Oui, le personnel communal pourrait aider à l'accrochage en hauteur.
- Venue du Père-Noël : il est prévu que cette année le Père Noël ne vienne pas en classe mais à la soirée organisée le samedi 16 décembre. Une information du Sou des écoles circulera et pour ceux qui ne pourront se rendre à la soirée, un livraison sera faite pour le lundi qui suit.
- Journée intergénérationnelle autour de la galette : les enseignants sont de nouveau ouverts à cette démarche cette année. Date : vendredi 19 janvier ou vendredi 2 février. Organisation ? La mairie nous recontacte pour confirmer la date. La mairie offre-t-elle la cantine pour tous comme l'an dernier ? oui
- Piscine : cette année deux classes partiront à la piscine pendant la période 4. Financé par la mairie. Les parents accompagnateurs sont une aide précieuse notamment pour les enfants les plus craintifs. Il serait bien que de nouveaux parents se proposent de passer l'agrément s'ils souhaitent nous aider.

4) Finances et projets

- Lecture pour le 11 novembre : des élèves de CM2 se sont proposés pour lire un texte de la Fédération des Anciens Combattants de l'Ain
- Sortie Voie du tram avec les GS-CM2 le 16/11

- Voyage scolaire (CE2/CM1CM2)...et sortie neige pour les autres classes
Le voyage scolaire est en cours d'élaboration. Il a été approuvé par le Sou des écoles pour son financement et nous, les enseignants, l'en remercier. Le dossier pédagogique est en cours de rédaction pour validation auprès de l'inspection.
Les dates sont réservées pour 3 jours du 24 au 26 janvier au Chalet de la Fauconnière à Giron. Le transport vient également d'être validé par le Sou des écoles.
Si le Sou des écoles participe pour la plus grande partie de ce projet, les enseignants réfléchissent à quelques actions complémentaires et il sera demandé une participation aux parents. Celle-ci reste à définir avec le sou. Une demande de subvention exceptionnelle sera faite en mairie.
Les enseignants proposeront une réunion d'information pour les parents concernés la première quinzaine de décembre.
- Projet numérique
L'équipe réfléchira à un « projet numérique » dès que l'ensemble des dispositifs de maintenance et d'amélioration de l'actuel parc informatique sera opérationnel.

5) Demandes des délégués des parents d'élèves

- Développer les activités externes / sorties scolaires (raquettes, ski,...), en profitant de notre belle implantation au pied de la montagne du Jura.
→ Forfaits Menthières éventuellement à partager avec Bellegarde pour proposer de nouveau des sorties ski
- Confirmer l'organisation des après-midi en maternelle (siestes / temps apprentissages).
→ Les petits sont en sieste dans la salle de sieste avec Rama puis avec Françoise de 13H20 à 15H20 (minimum) quant aux moyens, un temps de repos est proposé à chacun. Avant ce temps de repos, de manière individuelle, les enfants lisent un livre dans leur lit. Lorsque Cécile rejoint les enfants, nous rangeons les livres. Aucun enfant n'est obligés de dormir, cependant ce temps de repos est nécessaire. A partir de 14H, les premiers enfants peuvent se lever, et afin qu'ils puissent se réveiller tranquillement, les élèves prennent un tiroir, leur cahier de dessins... Je retrouve les moyens entre 14h15 et 14H20. En effet de 13H40 à 14H15, je suis en décloisonnement avec les CM2. A mon retour en classe, différentes activités sont proposées aux moyens qui sont réveillés (3 en règle générale dont une dirigée). Il s'agit de réinvestissement et non de nouvelles notions (en accord avec les programmes). Les moyens réveillés peuvent aller en récréation de 15H15 à 15H45. Les petits réveillés nous rejoignent en classe à partir de 15H20. Différentes activités sont à nouveau proposées dont 2 dirigées une par Françoise et une par moi-même. Les enfants vont et viennent sur les différentes activités, nous sommes vigilantes afin que sur la semaine chaque enfant ait essayé plusieurs activités. Nous réveillons les derniers enfants à 16h.
- Précisions sur décloisonnement
→ Suite aux questionnements des parents lors de la réunion de rentrée, Anne-Laure et moi-même avons pris la décision de modifier les horaires de décloisonnement. Ainsi je prends en charge les CM2 tous les jours de 13h40 à 14H15 pour l'enseignement de l'anglais et de l'enseignement moral et civique.

- Anticiper les décisions qui peuvent impacter le fonctionnement de l'école (cas du passage à la semaine de 4 jours, l'année dernière, annoncé le jour de la sortie...).
→ Ces décisions, de caractère national, puis local...et soumis à validation ont donc nécessité un conseil d'école extraordinaire pour un vote, lequel vote a été validé le tout dernier jour d'école. De telles décisions ne sont pas du ressort de l'école mais de la direction académique. Toutes les écoles ont eu les mêmes problèmes de délais très courts.

Suite à la demande de la mairie, les réponses écrites aux questions préalablement envoyées par cette dernière sont jointes ci-dessous.

Le président du conseil tient à noter que, malgré ces réponses écrites de la mairie, l'ensemble des questions a été abordé en réunion.

- Sécurisation aux abords du rond-point pour venir à l'école.
→ réalisé récemment.
- Places de parking manquantes :
→ le parking ne sera pas agrandi. Il y a des places libres de l'autre côté de l'école. Manque de civisme de la part de certains qui se garent sur des stationnements interdits ou gênants (bus...)
Propositions diverses d'amendes ou inscription sur tableau d'affichage du véhicule qui a été repéré en incivisme. Idées tournants autour soit du portefeuille soit autour de la gêne d'être pointé publiquement du doigt.
- Renforcer la sécurité des enfants qui vont à l'école à pied (condamnation du petit parking "2 voitures" situé après le rond-point du centre).
→ Des poteaux ont été installés, empêchant ainsi le stationnement de voitures. Cet emplacement est de ce fait condamné au stationnement.
- Traiter le problème des voitures mal garées devant l'école (à l'ouverture du matin) et/ou augmenter le nombre de stationnement (l'ouverture de la crèche a encore accentué le problème cette année).
→ Nous avons la chance sur la Commune de bénéficier d'un nombre conséquent de places de stationnement à proximité de l'école ; plus d'une vingtaine avec marquage au sol et tout autant sinon plus, sur le terrain non goudronné situé en haut de l'école. Par conséquent, il n'est pas envisagé de créer de parking supplémentaire.
- Modifier les horaires d'ouverture de la garderie (de 7h00 à 18h30).
→ Aujourd'hui, les horaires pour l'année 2017-2108 sont et resteront de 07h30 -8h20 & 16h30- 18h00. En effet, l'organisation actuelle et budget (dépenses de fonctionnement Ecole) ont déjà été votés.
Sur le plan budgétaire, nous attendons la loi de finances et de programmation ainsi que les incidences de la suppression de la taxe d'habitation, de la baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat... sur les recettes pour la Commune. Ces mesures nous obligent plus que jamais, à prioriser les dépenses sur les années à venir.
Les dépenses de fonctionnement Ecole devront bénéficier, en priorité à soutenir les actions du corps enseignant dans la réalisation de leur mission. Ceci est vrai pour des demandes d'investissement sur un projet d'école, renforcer le personnel ATSEM Les dépenses sont orientées pour favoriser les apprentissages et non sur l'amplitude horaire supplémentaire de la garderie.
En ce sens, la Commune a répondu favorablement à la demande du corps enseignant en affectant du personnel supplémentaire sur les temps d'apprentissage en maternelle.

Nous rappelons que l'affectation d'un personnel ATSEM sur les temps de classe, à la hauteur de ce nous connaissons aujourd'hui, n'est pas une obligation et ne constitue pas un acquis. Cette organisation pourra être remise en cause chaque année, en fonction des budgets et des effectifs.

- Augmenter le ratio d'aliments bio (et/ou locaux) à la cantine (passer de 20% à 50%, voir plus).
→ Lors de notre appel d'offre en 2015, notre cahier des charges comportait déjà des critères d'alimentation BIO. Nous avons, à l'époque, privilégié le prestataire qui réunissait les conditions rapport qualité/prix les plus intéressantes pour les familles.
En ce sens, 20 % BIO dans l'alimentation, respect des circuits courts puisque les produits proviennent de la région Rhône-Alpes. Nous rappelons également que nous avons bénéficié d'un prix préférentiel car le prestataire couvrait les collectivités voisines.
Aujourd'hui, les familles payent 4,10 euros, tarif unique, pour 20% d'aliments BIO et respect des circuits-courts.
Nous pouvons poser la question à notre prestataire pour la rentrée 2018-2019, prenant en compte que nous devons repasser un nouveau marché. Dans ce nouveau marché, nous pourrions évaluer différentes options.
Le prix des repas pourraient être ajustés en fonction de ces nouveaux critères.
Nous rappelons que la cantine est un service qui doit être accessible à toutes les familles.
Les parents sont-ils prêts à payer plus ? "7 euros" le repas pour bénéficier d'un repas comprenant plus d'aliments "bio"?
La Commune étudie également la mise en place d'un nouveau système d'inscription et évolution de la tarification.
- Autoriser les parents qui le souhaitent à amener le petit-déjeuner de leurs enfants (pour la garderie du matin).
→ Cette question a déjà été abordée. Il n'est pas envisagé la prise du petit-déjeuner à la garderie du matin à l'école.
- Expliquer l'organisation actuelle de la garderie du soir, au niveau des surveillants (combien / qui / comment), et les éventuelles limites en nombre d'enfants.
→ Sur la garderie, l'organisation relève de la compétence de la Commune.
Depuis la rentrée, le nombre moyen d'élèves est de :
 - 25 élèves de 16H30 à 17h00 avec 2 personnes + 1 contrat d'apprentissage en support
 - 20 élèves de 16h30 à 17H30 avec 2 personnes + 1 contrat d'apprentissage en support
 - 8 élèves de 17h30 à 18H00 avec 1 personne
- Mettre en place une salle d'étude pour les devoirs (le soir).
→ Depuis la rentrée, 3 points de vie ont été organisés:
 1. Lecture
 2. Jeux et activités garderie
 3. Etude (volontaire autonome). 3 élèves choisissent régulièrement de faire leurs devoirs.
- Faire venir des intervenants extérieurs pour des activités spécifiques (musique, danse, langues, chant, sport,...).
→ Si cette question concerne les temps d'apprentissage: voir avec le corps enseignant.
Si cette question concerne les temps périscolaires. Depuis la rentrée 2017, les NAP sont terminés et la Commune assure la garderie (matin et soir).